

Visé, le 17 décembre 2008.



Monsieur Jean-Michel JAVAUX  
Coprésident d'ECOLO  
Avenue de Marlagne, 52  
5000 NAMUR

*Cabinet du Bourgmestre*

Secrétariat : 04/374 84 35

**Objet: Votre opinion sur la centrale turbine-gaz-vapeur de Visé.**

Monsieur le Coprésident,

Par le présent courrier, nous nous permettons de solliciter votre opinion quant à la technique de production d'électricité par une centrale turbine-gaz-vapeur.

Vous n'ignorez pas qu'à Visé la SPE a déposé une demande de permis unique pour la construction et l'exploitation d'une double centrale électrique TGV, pour une capacité totale de 900 mégawatts. Le collège communal, à l'unanimité, ne s'est pas opposé au projet.

En commission du conseil communal, le conseiller ECOLO était cependant farouchement opposé. C'est évidemment son droit. Nous souhaitons toutefois vous poser la question de l'opportunité ou non de ce projet aux yeux de tout le mouvement ECOLO. Nul ne disconvient que cette puissance installée serait idéale si elle provenait de sources renouvelables, mais nous savons très bien que ce serait là une utopie, dans la mesure où, dans le meilleur des cas, ce ne serait pas avant 2020 qu'elles pourraient répondre à 20 % de nos besoins, conformément aux décisions de l'Union européenne. Par ailleurs, que penser des populations riveraines qui s'opposent presque systématiquement aux éoliennes ?

Plus fondamentalement, la décision de sortir du nucléaire a été prise et les vieilles centrales au charbon doivent être supprimées. Sauf à réduire drastiquement la production d'électricité, il nous a semblé que les centrales TGV sont actuellement le meilleur compromis.

Technologiquement, pour ne pas dépendre de la seule vision de ceux qui se sont opposés au projet, il nous serait agréable de connaître votre philosophie sur ce mode de production énergétique. Bien sûr, vous ne connaissez pas les détails du projet précisément déposé à Visé, mais votre opinion sur le mécanisme turbine-gaz-vapeur nous serait fort utile.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Coprésident, l'expression de notre meilleure considération.

Le premier échevin,

Luc LEJEUNE.

Le Député-Bourgmestre,

  
Marcel NEVEN.